

Astrida, le 21 Août 1953.-

RESIDENCE DU RWANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

OBJET :
Carte d'assistance médicale
aux colons.-

N° 2677 /S.M.-



Monsieur SMYERS, M.
Colon

à
ASTRIDA.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe, la
carte d'assistance médicale qui vous a été accordée.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma
considération très distinguée.

L'Administrateur Territorial Assistant,
VLADIMIR HAYDEN B.,

-N.H.-
TERRITOIRES DU RWANDA-URUNDI.
RESIDENCES DU RWANDA.-

KIGALI, le 18 août 1955.-

OBJET:
Carte d'assistance médicale
aux colons.

N° 3630/ S.M.

A Monsieur l'Administrateur de Territoire

à ASTRIDA.-
=====

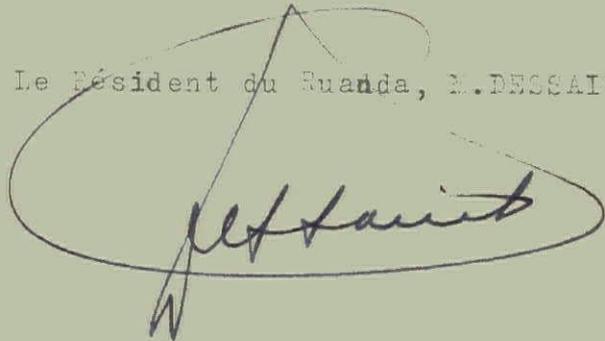
20 AOUT 1955

3240/S.M.

Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en an-
nexe la carte d'assistance médicale aux colons délivrée
à Monsieur SNEYERS, M., en vous priant de bien vouloir
la remettre à ce dernier.-

Le Résident du Rwanda, E. BESSAINT,



RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 15 décembre 1953.-

2 annexes

N° H184 /S.M.

Objet:
Carte d'assistance médicale
aux colons.-

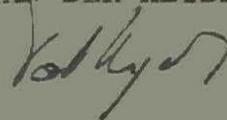
Monsieur le Résident du Ruanda
à

K I G A L I .-

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe,
en double exemplaire, la demande de Monsieur MOUTARDE J.
sollicitant l'octroi de la carte d'assistance médicale
aux colons.

Pour l'Administrateur de Territoire,
L'Administrateur Territorial Assistant,
VAN DER HEYDEN B.,



TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI.
RESIDENCE DE L'URUNDI.
TERRITOIRE D'USUMBURA.

N.B.
Prière à l'intéressé et à sa famille de bien vouloir passer devant la commission médicale. (Hôpital d'Usumbura).-

QUESTIONNAIRE.

(à remplir en vue de l'obtention de la carte d'assistance médicale aux colons).

1. Identité complète, nationalité, résidence : Moutarde Justin Florentin de nationalité Belge, Résident à Astrida, âgé de 53 ans.
2. Situation familiale en Afrique : Mon épouse et mes enfants âgés respectivement de 19-18-17-16-14-12-10. Une de mes filles est en traitement en Afrique du Sud pour la paralysie infantile
3. Activité (commerciale, industrielle, agricole ou autre) : depuis Octobre 1953 Boucherie charcuterie à Astrida
4. Si le demandeur travaille pour un tiers, fournir des détails sur les conditions d'emploi ou d'association :
5. Situation financière (revenus mensuels) : Pension 11.404
Revenu probable de la boucherie 25.000
Par mois 36.404
6. Avances reçues du Fonds de Colonisation ou de la société de crédit au Colonat : 100.000
En raison de mes charges actuelles et des remboursements que je dois effectuer en concordat, je demande encore que l'on m'accorde l'assistance médicale en 1954
7. DATE D'INSTALLATION COMME COLON : 1947
8. Joindre l'attestation autorisant le Service des Impôts et Taxes à fournir/la commission tous renseignements sur ses revenus et impositions.

T.S.V.P.

Usumbura, le 24-11-53
Sé/

Astrida le 11 décembre 1953

R. 12-12-53

4945/S.M.

Monsieur l'Administrateur Territorial,

J'ai l'honneur de vous transmettre les imprimés relatifs à la demande de renouvellement de la carte médicale.

Veuillez agréer Monsieur l'Administrateur Territorial l'expression de ma considération distinguée.

Moutarde J.



Usumbura, le 5 décembre 1953

Monsieur l'Administrateur,

J'ai l'honneur de vous envoyer, sous ce pli, les questionnaires dûment remplis par mon mari, en vue de l'obtention de la carte d'assistance médicale aux Colons pour l'année 1954.

Mon mari vient de s'installer à Astrida et je compte l'y rejoindre sous peu. Voudriez-vous avoir l'obligeance de me faire connaître quand aura lieu la Commission Médicale à l'Hôpital d'Usumbura.

Comme vous pourrez le constater par l'enveloppe ci-jointe, la lettre recommandée postée d'Astrida le 27 novembre m'a été remise seulement ce matin 5 décembre, avant le 10, il ne me sera plus possible de prévenir mon mari.

Je suppose qu'il a omis de joindre l'attestation dont question au n° 8. Celle-ci peut-elle convenir?

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Administrateur, l'expression de ma parfaite considération.

M. Mouchard

A Monsieur l'Administrateur de Territoire

U S U M B U R A

*Chère Madame Mouchard
Etant installée à Astrida
il y aura lieu d'adresser
les formulaires à l'A.T. de Astrida*

Bien à vous

A.T.



Je soussignée, déclare autoriser le Service des
Impôts et Taxes à fournir à la Commission tous renseignements
sur nos revenus et impositions.

Usumbura, le 5 décembre 1953

M. Moutarde

M. Moutarde

-K.H.-
RESIDENCE DU RUANDA .
Territoire du
RUANDA - URUNDI
Gebied

KIGALI , le 7 Avril 1953/.-
den

N° 1.549/ S.M.

N°
Rappeler dans la réponse la date et le numéro.
In het antwoord vermelden : n° en dagtekening

Réponse au n°
Antwoord op nr

du 19
van

ANNEXE
Bijlage

OBJET :
Voorwerp :

Carte d'assistance
médicale aux colons.

9 AVR. 1953
1270/S.M.

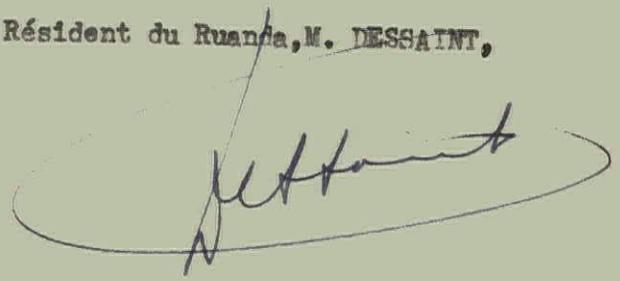
A Monsieur l'Administrateur de Territoire
à ASTRIDA .-

Monsieur l'Administrateur de Territoire ,

Comme suite à votre lettre n° 978/ S.M. du
26 mars 1953 , j'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour la
demande d'assistance médicale aux colons émanant de Monsieur
LEMMENS H.

Je vous prie de bien vouloir me faire parvenir
un rapport détaillé, étant donné que les instructions précisent
que les colonsétrangers ne pourront bénéficier de cette libéralité
que s'ils ont rendu antérieurement de bons services à la Colonie.

Le Résident du Ruanda, M. DESSAINT,



RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 26 mars 1953.-

N° 978 / S.M.

OBJET :
Carte d'assistance médicale
aux colons.-

Monsieur le Résident du Ruanda

à

K I G A L I .

Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe, en double exemplaire, la demande d'obtention de la carte d'assistance médicale, introduite par Monsieur LEMMENS N.

L'Administrateur de Territoire,
ANTONISSEN W.,



Aanvraag voor de geneeskundigge verzorging, gratis voor
zelfstandigge ondernemers in Congo.

Naam, Lemmens Voornaam, Hubert-Josef-Nicolaas.

Geboren, Beek (L.) Nederland, 10 Juni 1918.

~~Ver~~
Verblijfplaats in Congo, Astrida

Nationaliteit; Nederlander.

Datum van aankomst in Congo; 7 December, 1950.

Beroep uitgeoefend gedurende de twee verlopen jaren; 1950, gewerkt
in het bouwvak, 1952, als beenhouwer.

Inkomsten, gedurende het lopende jaar per maand, 7550.- Franks.

Inkomsten voor het verlopen jaar (1951) 45.000.- franks.

Aantal gezinsleden, Twee.

Datum ^rwaop de aanvrager de kaart wenscht te ontvangen, 15 Maart.

Voorschotten gedaan door de fondsen der Kolonie, geen.

Reden van de aanvraag; gezien de inkomsten nog niet van dien aard
zijn dat ik de dure Dokteurs rekeningen kan betalen, en daarbij ik
voor de komende jaren nog vele onkosten heb, voor de installatie van
mijn bedrijf.

Verklaard en getekend te Astrida, 20/2/53

H. J. N. Lemmens
B. P. 26

H. J. N. Lemmens

Avis de l'Administrateur de Territoire

Favorable. Monsieur Lemmens,
boucher, s'est installé à son compte l'an dernier. Les frais d'in-
stallation d'un jeune colon absorbant la plus grande partie de ses
revenus j'estime que suite favorable peut être donnée à la présente
requête.

Astrida le 23 mars 1953